I. L'article de dictionnaire

1. Qu'est -ce qu'un article de dictionnaire ?

L'article de dictionnaire est une partie du dictionnaire regroupant toutes les informations sur un même mot. Selon Aïno Niklas-Salminen (1997 : 98) : « l'article de dictionnaire est une suite ordonné de phrases, chacune comportant une ou plusieurs informations. Quand on parle de l'organisation de chaque article on parle de la microstructure du dictionnaire ».

Pour éclairer le lecteur, une définition peut parfois suffire, mais elle est souvent accompagnée d'exemples et de citations qui permettent aux lexicographes d'illustrer l'insertion du terme dans le discours.

2. Le contenu d'un article de dictionnaire de langue

Que trouve-t-on dans un article de dictionnaire de langue ? Un dictionnaire de langue donnera les indications suivantes totalement ou en partie :

- L'orthographe

Elle est mentionnée par l'entrée. Le premier renseignement que donne tout dictionnaire, celui auquel on ramène assez souvent l'utilisation d'un dictionnaire, concerne l'orthographe des termes utilisés. Le dictionnaire ne peut donner toutes les formes délicates de chaque verbe. Le Petit Robert par exemple reproduit celles qui sont difficiles pour un certain nombre de verbes. Il est évident que le lexicographe, faute de place, se limite à ce qui lui semble poser problème.

- La prononciation (API)

Figure, en général, immédiatement après l'entrée, entre crochets droits ; les lexicographes contemporains utilisent l'alphabet phonétique international. « La prononciation donne la transcription, en un code spécifique (par exemple, celui de l'Association Phonétique Internationale, A.P.I.), de la manière dont le mot est prononcé hors contexte. ».

L'étymologie :

Certains dictionnaires de langue (pas tous), avant de passer à la (ou aux) définition(s) fournissent des renseignements sur l'histoire du mot, son "étymologie", c'est-à-dire son origine. En général, l'étymologie est indiquée entre parenthèses en tête de l'article, immédiatement après la mention de la catégorie grammaticale.

- La date de parution

- La catégorie grammaticale et le genre

Une autre indication nécessairement donnée de manière explicite par un dictionnaire de langue est l'indication de la nature grammaticale du mot. le dictionnaire présente donc « l'analyse grammaticale traditionnelle: nom, pronom, verbe, article, adjectif, adverbe, conjonction, préposition, interjection. Les noms sont répartis en masculins ou féminins, les verbes sont répartis entre transitifs et intransitifs; l'adjectif est divisé en deux grandes classes, l'adjectif qualificatif (en ce cas adj. n'est suivi de rien) et les adjectifs pronominaux (en ce cas adj. est suivi de possessif, démonstratif, indéfini, etc.).

- Le niveau de langue

Familier, courant, soutenu

La définition

« Elle est constituée d'une suite de parasynonymes du mot d'entrée, chaque paraphrase étant un sens ou, dans la terminologie lexicographique, une acception. Ces paraphrases synonymiques peuvent être complétées aussi des termes synonymes ou quasisynonymes du mot d'entrée, ou des contraires (antonymes), c'est-àdire des synonymes négatifs. Il y a autant d'acceptions qu'il y a de paraphrases synonymes du mot d'entrée qui ne sont pas synonymes entre elles. Ces sens ou acceptions sont distingués dans la métalangue par des numéros, des tirets, des barres, etc. ou par la combinaison de deux de ces signes (numéro + barres). Les «sens» se succèdent selon le rapport (logique, fréquentiel, historique) que l'on met entre les paraphrases synonymiques: tel sens est apparu avant tel autre; tel sens est dérivé «logiquement» de tel autre par extension, restriction, figure, analogie, changement de domaine d'application, etc. [...]» (Dubois & al. 1971 : 158).

- Des synonymes et des antonymes

- Les renvois analogiques

Ces derniers doivent être distingués des synonymes car ils dépassent la notion de synonymie. L'analogie permet de renvoyer le lecteur vers des mots correspondant à des notions proches du mot de départ. Ils peuvent appartenir à d'autres classes grammaticales.

Exemple

NAUFRAGE [nofraj]. n. m. (1549; naffrage, 1414; lat. naufragium, de navis « bateau », et frangere « briser »).

Perte totale ou partielle d'un navire par un navigation. V. Fortune (de mer), submersion. Le naufrage du Titanic. Le bateau a fait naufrage, a coulé, sombré.- Par ext. Ce marin a fait naufrage deux fois, a été deux fois victime d'un naufrage. Fig. Faire naufrage au pont, échouer au moment où on semble avoir réussi. 2. Fig. destruction totale, ruine. « Le naufrage de mes ambitions » (Mauriac). « Le grand homme qui nous sauvera du naufrage » (Balzac). Naufrage des espoirs, croyances, des projets : effondrement. Naufrage d'un pays, d'une société. Le naufrage de son honneur, de réputation, de sa fortune. (ACAD.). Renflouement, sauvetage.

L'article naufrage comporte cinq rubriques : le mot adresse (l'orthographe du mot), la prononciation, la rubrique grammaticale, la rubrique historique et la rubrique sémantique.

La rubrique sémantique peut comporter toutes sortes d'informations sur les conditions d'usage du mot :

- Sociolinguistiques : familier, populaire, vulgaire, trivial ;
- Géographiques : les régionalismes ;
- Historiques: les mentions Vx., Vieill. et Mod. sont utilisées pour qualifier trois types d'emplois du même mot. Vx. Le mot est tombé en désuétude et Vieill. le mot est vieilli mais il est toujours d'usage.
- Pragmatiques : Iron., Péj., Plais. : ces mentions indiquent au lecteur que le mot s'inscrit dans une évaluation axiologique.

Quels sont les modes d'organisation de la rubrique sémantique ?

- - historique : du sens le plus ancien au sens le plus moderne ;
- - d'usage : du sens le plus fréquent au sens le plus rare ;
- - logique : du sens propre au sens figuré.